

Le Dossier Électronique du Patient (DEP)

Les informations sur votre santé sont importantes pour votre traitement.

Vous devez toujours trouver ces informations rapidement.

C'est pourquoi il y a le **Dossier Électronique du Patient** depuis septembre 2022 à Neuchâtel.

À Neuchâtel, le Dossier Électronique du Patient s'appelle **Mon Dossier Santé**.

Le dossier électronique du patient est un long mot.

C'est pourquoi nous utilisons ici l'abréviation **DEP**.

Cette brochure vous donne des informations sur le DEP en langage simplifié.

À la fin de cette brochure, vous trouvez un résumé :

Les principales informations sur le DEP.



Table des matières

1ÈRE PARTIE : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE DEP	5
LE DEP, C'EST QUOI ?	5
QUE PUIS-JE FAIRE DANS LE DEP ?	6
QUELLES INFORMATIONS ET QUELS DOCUMENTS SONT ENREGISTRÉS DANS LE DEP ?	7
QUELS SONT MES DROITS AVEC LE DEP ?	8
À QUOI SERT LE DEP ?	9
QUI PEUT OUVRIR UN DEP ?	10
COMMENT JE PEUX OUVRIR UN DEP ?	11
CHEZ QUI JE PEUX OUVRIR UN DEP ?	12
JE VOUDRAIS CHANGER DE FOURNISSEUR DE DEP.	14
EST-CE QUE JE PEUX FERMER ET SUPPRIMER MON DEP ?	14
2ÈME PARTIE (FACULTATIVE) : PROTECTION ET SÉCURITÉ POUR VOTRE DEP	16
QUI PEUT ACCÉDER À MON DEP ?	16
À QUI JE PEUX DONNER UN DROIT D'ACCÈS ?	18
UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ PEUT-IL TRANSMETTRE LE DROIT D'ACCÈS À QUELQU'UN D'AUTRE ?	19
QUELS DOCUMENTS PEUVENT LIRE LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ?	20
PUIS-JE VOIR QUI ACCÈDE À MON DEP ?	22
QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'URGENCE ?	23
COMBIEN DE TEMPS LES DROITS D'ACCÈS SONT-ILS VALABLES ?	24
JE CHANGE DE FOURNISSEUR DE DEP	24
QUI GÈRE MON DEP ?	25
COMMENT EST PROTÉGÉ MON DEP ?	27

La brochure a **2 parties**.

La **1^{ère} partie** donne des informations générales sur le DEP.

Par exemple :

- Le DEP, c'est quoi ?
- Que pouvez-vous faire dans le DEP ?
- À quoi sert le DEP ?
- Comment pouvez-vous ouvrir un DEP ?

Beaucoup d'informations et de documents sur votre santé sont **confidentiels**.

Ça veut dire que, **pas** tout le monde ne doit lire ces informations et ces documents.

Et personne ne doit transmettre ces informations et ces documents plus loin.

Seulement si vous le voulez.

La 2^{ème} partie (**pas obligatoire**) vous explique la protection et la sécurité du DEP :

- Qui peut accéder à votre DEP ?
- Quels documents peuvent lire les médecins (professionnels de la santé) ?
- Comment gérez-vous votre DEP ?
- Comment est protégé votre DEP ?

Lisez attentivement la brochure.

Les informations vous aident à décider :

est-ce que je veux ouvrir **pour moi** un Dossier Électronique du Patient (DEP) ?

1^{ère} partie : Informations générales sur le DEP

Le DEP, c'est quoi ?

Le DEP, c'est comme un dossier de santé.

Dans le DEP, vous pouvez rassembler et garder **des informations et des documents sur votre santé.**

Par exemple :

- Votre carnet de vaccination
- Votre pression artérielle
- Une radiographie
- Un rapport d'hôpital après une opération
- Une ordonnance de votre médecin pour des médicaments

Mais le DEP est un dossier de santé électronique.

Ça veut dire que le DEP se trouve sur un appareil électronique.

Par exemple sur l'ordinateur ou sur le téléphone portable.

L'ordinateur ou le téléphone portable est relié à internet.

Vous pouvez ainsi consulter et utiliser le DEP partout.

Par exemple à la maison ou dans le train.

On dit aussi que vous pouvez accéder partout à votre DEP.

Que puis-je faire dans le DEP ?

Dans le DEP, vous pouvez **enregistrer** des informations et des documents sur votre santé.

Pour cela, vous avez besoin d'une **copie électronique** de ces informations et de ces documents.

Dans le DEP, vous pouvez enregistrer **seulement** des copies électroniques.

Les documents originaux sont ailleurs.

Par exemple chez votre médecin ou à l'hôpital.

Vous pouvez aussi **supprimer** les informations et les documents dans le DEP quand vous voulez.

Remarque :

Vous supprimez seulement la copie électronique.

Le vrai document existe encore quelque part.

Quelles informations et quels documents sont enregistrés dans le DEP ?

On enregistre **seulement les informations et documents** importants pour votre traitement.

Par exemple des résultats d'examen ou des radiographies.

C'est pourquoi des professionnels de la santé enregistrent aussi des informations et des documents dans votre DEP.

Les professionnels de la santé sont par exemple :

- Votre médecin
- Une soignante de l'hôpital
- Un pharmacien
- Une employée des services d'aide et de soins à domicile

Dans votre DEP, les professionnels de la santé enregistrent seulement des informations et des documents **sur votre traitement**.

Mais vous, vous pouvez enregistrer dans votre DEP toutes les informations et tous les documents médicaux importants pour vous.

Par exemple votre poids ou si vous avez une allergie.